

**Séance Plénière du 6 juillet 2009**  
**Rapport d'étape sur la mise en œuvre de l'Agenda 21**  
**Intervention de Michaël QUERNEZ, Vice-Président à l'Insertion et à l'Economie**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Mes chers collègues,

La Commission Insertion et Economie était plus directement concernée par 3 des 5 enjeux de l'Agenda 21 2006/2009, ainsi que par 4 axes :

**1<sup>er</sup> enjeu : Construire une économie solidaire et responsable**, avec 2 axes de travail :

Axe 5 : Permettre une insertion professionnelle réussie. Je laisserai mon collègue Richard Ferrand développer ce point. Je dirai simplement qu'effectivement, comme vous l'avez précisé d'emblée M. Le Président lors de votre propos introductif, la mise en œuvre de l'Agenda 21 a eu notamment pour conséquence de modifier le rôle et le fonctionnement des Commissions. En ce qui concerne la Commission Insertion et Economie, son appellation nouvelle symbolise bel et bien cette volonté de promouvoir l'insertion professionnelle et d'en faire une priorité de notre action publique.

Axe 6 : Contribuer à l'adaptation de notre économie

**2<sup>e</sup> enjeu : Favoriser un développement territorial équilibré et l'ouverture au monde**, avec l'axe 9 : Ouvrir notre territoire.

**3<sup>e</sup> enjeu : Préserver et anticiper pour prévenir**, avec l'axe 13 : Se donner les moyens d'innover.

**Alors, sur le 1<sup>er</sup> enjeu (Construire une économie solidaire et responsable)**

L'axe 5 a pour objectif de permettre une insertion professionnelle réussie. Je crois que la mise en œuvre du RSA ne nous invite d'ailleurs pas à changer nos méthodes qui visent bien à insérer par l'emploi, priorité de notre action d'insertion.

Sur l'axe 6 (Contribuer à l'adaptation de notre économie) : Plusieurs mesures ont été adoptées :

- Ainsi, la réforme des aides économiques départementales. Elle sera finalisée en juin 2010. Mais une première traduction de cette volonté d'adapter notre économie a été actée lors de notre séance du 25 juin 2009 au travers un rapport d'orientation. **Ce rapport appréhende en particulier la problématique de l'environnement global d'une entreprise et pointe l'importance des mesures favorisant l'ancrage territorial.**
  
- Il y a eu également la réforme des aides à l'agriculture adoptée en janvier 2009. Une réforme qui nous a d'ailleurs invités à abandonner la promotion des mesures favorables au développement des agro-carburants au profit des mesures qui favorisent **l'autonomie énergétique** des exploitants. Preuve qu'un Agenda 21 est un objet vivant susceptible d'être changé en cours de mise en œuvre.

- Sur la Pêche, nous avons agi, notamment en termes **de gouvernance** et d'organisation : avec la Fédération des Comités locaux des pêche, le Pacte territorial pour une pêche durable en Cornouaille, les dossiers de désenvasement des ports.
- Sur le Tourisme, nous avons adopté le Schéma départemental fin 2008, le rapport d'orientation de janvier 2009 et la refonte des aides aux hébergements touristiques de juin 2009, où nous avons pris des mesures fortes pour critériser nos aides en fonction **des économies d'énergie réalisées, en fonction des matériaux d'éco-construction utilisés, mais aussi pour les travaux d'accessibilité.**

Ces exemples multiples montrent très concrètement comment nous pouvons mettre en action un Agenda 21 au sein d'une collectivité, en étant attentifs aux impératifs du développement durable : développement économique, impératif social et environnemental sans oublier la démocratie participative et la gouvernance.

### **Sur le 2<sup>e</sup> enjeu (Ouvrir notre territoire)**

Les dossiers de la LGV, du plan routier breton, de l'intermodalité, des schémas des déplacements attestent de notre volonté d'ouvrir notre département et de le désenclaver.

Sur l'objectif 2, la Charte d'internationalisation a permis à de nombreuses entreprises finistériennes de s'engager à l'international. Salons, missions économiques, relations avec les VIE basés à Dubaï et en Hongrie y ont contribué.

Sur l'objectif 3 visant à créer les conditions favorables à l'accueil des entreprises, dans le cadre de la refonte des aides aux entreprises, nous avons favorisé l'ancrage territorial de ces dernières en Finistère au travers la mise en œuvre des dossiers Bretagne Qualiparc, aides à l'immobilier industriel et aides à l'acquisition de foncier, en renforçant très fortement nos aides lors de la séance du 25 juin dernier.

**S'agissant du 3<sup>e</sup> enjeu (Préserver et anticiper pour prévenir),** avec l'axe 13, nous nous sommes donné les moyens d'innover.

Les objectifs 1 et 2, sur l'accès aux connaissances et à l'enseignement supérieur, et sur l'aide à la recherche-développement, ont été poursuivis :

- Avec le Contrat de projet Etat-Région
- Le 7<sup>e</sup> programme Recherche européen
- Le soutien aux pôles de compétitivité
- Les 5 % Développement durable

L'objectif 3, à savoir soutenir la recherche dans le domaine des énergies renouvelables, est traité via le Plan Energie-Climat, adopté en janvier 2009. Jean-Paul Glémarec devrait intervenir à ce sujet au cours de cette séance.

Pour satisfaire l'objectif 4, nous nous efforçons d'avoir une offre cohérente en haut débit sur l'ensemble du territoire. François Marc pourrait ici le confirmer.

Ceci étant, je terminerai, Monsieur le Président, mes chers collègues, par **le Rapport de notation extra-financière de BMJ Ratings**, avec, pour ce qui concerne le développement économique et territorial, nos points forts et nos axes de progrès.

**Nos points forts d'abord :** C'est tout ce qui concerne l'animation économique, avec la refonte des aides économiques, la refonte des aides aux hébergements touristiques, intégrant des critères de développement durable. Avec une méthode : celle d'une concertation réelle avec les acteurs économiques (tourisme, nautisme, agriculture, pêche, entreprises).

**Nos axes de progrès ensuite :**

Nous devons valoriser et capitaliser les projets de Recherche&Développement sur l'énergie via les pôles de compétitivité et la démarche de technopôle.

Nous devons aussi faire de la mer et du littoral un axe stratégique et spécifique de la démarche de développement durable.

Nous devons enfin mettre davantage en valeur le soutien à l'économie sociale et solidaire.

Je vous remercie.